



Communiqué de presse

Date 12 juin 2009, 09:15

Vers l'égalité des salaires: faits et tendances

Bien que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale soit inscrit dans la Constitution fédérale depuis le 14 juin 1981, l'égalité des salaires entre femmes et hommes est encore loin d'être acquise en Suisse. Une brochure publiée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dresse un bilan de la situation actuelle et met en évidence les progrès réalisés, mais aussi les discriminations qui existent encore.

Sous le titre « Vers l'égalité des salaires », une brochure publiée par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) donne un aperçu, bref mais éloquent, des discriminations salariales dues au sexe qui sont observées en Suisse. Elle se fonde sur une étude réalisée à partir des enquêtes sur la structure des salaires de 1998 à 2006.

La bonne nouvelle, pour commencer: la situation s'est dans l'ensemble améliorée pour les bas salaires. Les femmes et les hommes qui doivent vivre avec un salaire de moins de 3000 francs nets sont sensiblement moins nombreux aujourd'hui qu'hier. Les écarts salariaux de nature discriminatoire se sont aussi réduits.

Toutefois, bien que le principe d'un salaire égal pour un travail de valeur égale soit inscrit dans la Constitution fédérale depuis le 14 juin 1981, la discrimination salariale reste une réalité. L'écart entre les salaires est particulièrement frappant. En 2006, les femmes travaillant dans l'économie privée gagnaient en moyenne 24% ou 1747 francs de moins que les hommes. 60% de cette différence s'expliquent par les qualifications personnelles ou d'autres facteurs liés au poste de travail et à l'entreprise. 40% de cet écart ne sont pas explicables et ont par conséquent une origine discriminatoire. Du simple fait de leur sexe, les femmes gagnent en moyenne 700 francs de moins. Les femmes mariées gagnent 31% de moins que leurs collègues masculins mariés, entre autres parce que les emplois à temps partiel tout comme ceux qu'elles trouvent à leur retour à la vie active sont moins bien payés.



Communiqué de presse – Vers l'égalité des salaires : faits et tendances

Le phénomène connu sous le nom de « plafond de verre » existe toujours : les femmes qui occupent une position supérieure sont elles aussi victimes de discrimination salariale, surtout dans le secteur des services. C'est chez elles que l'on observe l'écart de salaire le plus élevé (31%) par rapport aux hommes et la part la plus importante de facteurs non explicables, c'est-à-dire discriminatoires. Une des raisons pourrait être des conditions de promotion différentes et non transparentes pour les femmes et les hommes. Par ailleurs, la part des composantes salariales liées au mérite tend à s'accroître, ce qui accentue l'inégalité salariale dans la tranche supérieure des salaires. En 2006, les hommes ont touché en moyenne 732 francs de plus que les femmes sous forme de paiements spéciaux.

Références complètes des documents susmentionnés:

- Vers l'égalité des salaires!

Faits et tendances. Informations aux entreprises, aux salariées et aux salariés
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, Office fédéral de la statistique
OFS
Mai 2009

Lien: www.ebg.admin.ch/dokumentation/00012/00194/00205/index.html?lang=fr

- Vergleichende Analyse der Löhne von Frauen und Männern anhand der
Lohnstrukturerhebungen 1998 bis 2006

Untersuchung im Rahmen der Evaluation der Wirksamkeit des Gleichstellungsgesetzes
Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA, Université de
Berne.

Ed. : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, Office fédéral de la
statistique OFS

Mai 2008

Lien : www.ebg.admin.ch/themen/00008/00072/index.html?lang=de

- Enquête suisse sur la structure des salaires

Panorama salarial 2006

Office fédéral de la statistique, 2008

Lien :

www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/22/publ.html?publicationID=3187



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR DFI

Bureau fédéral de l'égalité
entre femmes et hommes (BFEG)

Contact:
Alberto Meyer
Responsable des relations publique
Tél. : 031 322 68 42
alberto.meyer@ebg.admin.ch

Office fédéral de la statistique (OFS)

Contact:
Didier Froidevaux
Chef de la section Salaires
et conditions de travail
Tél.: 032 713 67 56
didier.froidevaux@ bfs.admin.ch

[www.ebg.admin.ch/dokumentation/00068/
00311/00333/index.html?lang=fr](http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00068/00311/00333/index.html?lang=fr)

[www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/
03.html](http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03.html)